

Maissemy le 24/06/2020

CONVOCAATION

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira dans la salle de la bibliothèque :

Le jeudi 02 juillet 2020 à 18h00

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
R.MICHAUT



ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2019
- Vote du compte de gestion 2019 du receveur principal
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes 2020
- Vote du budget primitif 2020
- Indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal
- taux d'imposition
- annulation des frais de déplacement
- vacance d'emploi

MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine

Date de convocation : 24/06/2020

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Pouvoir :

Présents : MICHAUT Régine, DUPIRE Jean-Michel, DECROIX Roselyne, DELALEU Hubert, DUBOIS Catherine, FATOUX Viviane, HOUSSIN Gaëtan, LALOUREUX Freddy, MARTEL Didier, POURPLANCHE Karine, SARDINI Marie-Ange,

Absents et représentés par pouvoir :

Absents :

Secrétariat de séance : a été nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion : Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Madame le Maire donne présidence à Adjoint au maire : Celle-ci expose le bilan des dépenses et des recettes de l'exercice 2018, en sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement	Fonctionnement	Ensemble
----------------	----------------	----------

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
opérations de l'exercice.....	39 798,25	7 059,00	98 063,89	121 170,69	137 862,14	128 229,69
Totaux	39 798,25	7 059,00	98 063,89	121 170,69	137 862,14	128 229,69
résultat de l'exercice Excédent	- 32 739,25			+23 106,80	- 9 632,45	

Soit un déficit en investissement de - 32 739,25
et un excédent en fonctionnement de + 23 106,80

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement

de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ reconnaît la sincérité des reste à réaliser,

4/ voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 PRESENTE PAR LE RECEVEUR MR DURANT

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des reste à recouvrer et l'état des reste à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif à l'unanimité de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toute les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- A LIRE LE TABLEAU COMME SUIT :

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	part affectée à l'investissement exercice 2019	résultat de l'exercice 2019	transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	résultat de clôture de l'exercice 2019
investissement	79 816,64	0.00	-32 739,25	0.00	47 077,39
fonctionnement	92 672,83		23 106,80	0.00	115 779,63
total	172 489,47		-9 632,45	0.00	162 857,02

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 115 779,63 euros, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Résultat de fonctionnement**

- Résultat de l'exercice de clôture	:	+	115 779,63
- Résultat antérieur reporté 002	:	+	92 672,83

- **Résultat d'investissement**

Résultat de l'exercice de clôture	:	+	47 077,39
Résultat antérieur reporté 001	:	+	79 816,64

• Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	:		0.00
• Solde des restes à réaliser d'investissement recettes	:		0.00

- Affectation en réserve R 1068 en investissement	:		
- Report en fonctionnement R 002	:	+	115 779,63

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à la majorité absolue des membres présents et représentés, de reconduire les taux votés en 2018, pour l'année 2020, à savoir :

T

Taxe sur le foncier bâti = 12.17 %

Taxe sur le foncier non-bâti = 22.75 %

Taxe d'aménagement : 3 % *a voir si tj d actualité*

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente et explique les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2020 en dépenses et en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de voter le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses exercice</u> :	RAL :	578,28)	
			159 128,28
		158 550)	
<u>Recettes exercice</u> :	report :	47 077,39)	
			159 128,28
		112 050,89)	

FONCTIONNEMENT

- Dépenses exercice :
 - Recettes exercice :
 - Excédents antérieurs reportés :
- | | |
|--------------|------------|
| | 237 192,59 |
| 121 412,96) | |
| 115 779,63) | 237 192,59 |

OBJET: INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

plus

OBJET: ANNULATION DES FRAIS DE DEPLACMEENT

OBJET: VACANCE D'EMPLOI

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire

MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine

Date de convocation : 24/06/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir : 1

Présents : MM et Mmes, MICHAUT Régine, FATOUX Viviane, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, DECROIX Roselyne, DELALIEU Hubert, POURPLANCHE Karine, PRISSIMITZIS/SARDINI Marie-Ange, VIGNON/DUBOIS Catherine,

Absents et représentés par pouvoir : LAMOUREUX Freddy

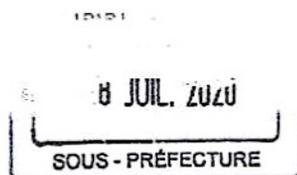
Absents : HOUSSIN Gaëtan

Secrétariat de séance : FATOUX Viviane a été nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion : Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

OBJET: VACANCE D'EMPLOI

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide et donne pouvoir à Madame Le maire pour procéder à une demande de vacance d'emploi auprès du centre de gestion et charge Madame le Maire à signer les documents utiles à cette procédure.



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire



MAIRIE DE MAISEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine

Date de convocation : 24/06/2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Pouvoir : 1

Présents : MM et Mmes, MICHAUT Régine, FATOUX Viviane, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, DECROIX Roselyne, DELALIEU Hubert, POURPLANCHE Karine, PRISSIMITZIS/SARDINI Marie-Ange, VIGNON/DUBOIS Catherine,

Absents et représentés par pouvoir : LAMOUREUX Freddy

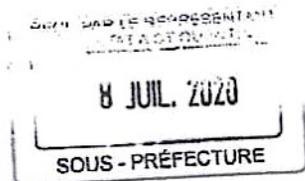
Absents : HOUSSIN Gaëtan

Secrétariat de séance : FATOUX Viviane a été nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion : Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

OBJET: ANNULATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide à compter du 03 juillet 2020 que les frais de déplacement pour Mr MAIRESSE Sébastien ne seront plus pris en charges ainsi que l'assurance pour sa voiture.



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine

Date de convocation : 24/06/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir : 1

Présents : MM et Mmes, MICHAUT Régine, FATOUX Viviane, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, DECROIX Roselyne, DELALIEU Hubert, POURPLANCHE Karine, PRISSIMITZIS/SARDINI Marie-Ange, VIGNON/DUBOIS Catherine,

Absents et représentés par pouvoir : LAMOUREUX Freddy

Absents : HOUSSIN Gaëtan

Secrétariat de séance : FATOUX Viviane a été nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion : Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente et explique les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2020 en dépenses et en recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité de voter le Budget Primitif de l'exercice 2020 comme suit :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses exercice</u> : RAL :	578,28)	159 128,28
	158 550)	
<u>Recettes exercice</u> : report :	47 077,39)	159 128,28
	112 050,89)	



FONCTIONNEMENT

- Dépenses exercice : 237 192,59
- Recettes exercice : 121 412,96)
- Excédents antérieurs reportés : 237 192,59
- 115 779,63)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conformes

Le Maire



COMMUNE : 452 MAISSEMY
 ARRONDISSEMENT : 02 SAINT QUENTIN
 TRESORERIE SPL : TRES DE SAINT QUENTIN



N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
 2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13

Taxe d'habitation :	1 806
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	9
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	1 405
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE 15	10 495
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER 18

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau		Taux plafonds 2020 15	Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17		Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	21,59	21,55	53,98	0,03800	53,94	>>>	>>>	20,84
Taxe foncière (non bâti).	49,72	32,07	124,30	1,50000	122,80	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN 18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés